

MAIRIE DE CABRIES Hôtel de Ville Place Ange Estève 13 480 CABRIES

<u>Tel:</u> 04.42.28.14.00 <u>Fax:</u> 04.42.28.14.20 Mail: maire@cabries.fr

DECISION DU MAIRE

n° 2025/ 098/2529

Objet : Convention d'occupation précaire et révocable avec Monsieur

Le maire de la commune de Cabriès

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-22;

Vu la délibération n° 2020/039 du 15 juillet 2020, par laquelle le conseil municipal a donné délégation au maire, notamment son 5° chargeant le maire de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Vu la convention d'occupation précaire et révocable établi entre la Commune de Cabriès et Monsieul en date du 30 juillet 2025, arrivée à échéance le 30 octobre 2025 ;

Vu le projet de convention d'occupation précaire et révocable établi entre la Commune de Cabriès et Monsieur,

Considérant la nécessité d'assurer une solution temporaire de logement pour Monsieur agent de la commune, dans le cadre d'une occupation précaire et révocable;

DECIDE en exécution des pouvoirs délégués susvisés,

ARTICLE 1: De signer la convention d'occupation précaire et révocable avec Monsieur Pascal VAN LAER, portant sur la mise à disposition d'un logement sis chemin du Golf à Cabriès, qui commencera à courir à compter de sa signature jusqu'au 15 février 2025, moyennant une redevance mensuelle de 400 €.

ARTICLE 2 : La présente décision sera notifiée à Monsieur et publiée ; ampliation en sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence, représentant de l'État.

ARTICLE 3 : Le directeur général des services est chargé de veiller à l'exécution de la présente décision.

<u>ARTICLE 4</u>: La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet <u>www.telerecours.fr</u>.

Fait à Cabriès, le 31 octobre 2025

Le Maire, Amapola VENTRON

